



GRIP
GROUPE DE RECHERCHE
ET D'INFORMATION
SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

467 chaussée de Louvain
B – 1030 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 241 84 20
Fax : +32 (0)2 245 19 33
Courriel : admi@grip.org
Internet : www.grip.org

Fondé à Bruxelles en 1979 par Bernard Adam, le Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité s'est développé dans un contexte particulier, celui de la Guerre froide.

Composé de vingt membres permanents et d'un vaste réseau de chercheurs associés, en Belgique et à l'étranger, le GRIP a depuis acquis une expertise reconnue sur les questions d'armement et de désarmement (production, législation, contrôle des transferts, non-prolifération), la prévention et la gestion des conflits (en particulier sur le continent africain), l'intégration européenne en matière de défense et de sécurité, et les enjeux stratégiques asiatiques.

Centre de recherche indépendant, le GRIP est reconnu comme organisation d'éducation permanente par la Fédération Wallonie-Bruxelles. En tant qu'éditeur, ses nombreuses publications renforcent cette démarche de diffusion de l'information. En 1990, le GRIP a été désigné « Messenger de la Paix » par le Secrétaire général de l'ONU, Javier Pérez de Cuéllar, en reconnaissance de « Sa contribution précieuse à l'action menée en faveur de la paix ».

ÉCLAIRAGE – 4 juin 2014

MOREAU Virginie, *Le Traité sur le commerce des armes, ratifié par la Belgique !*, Éclairage du GRIP, 4 juin 2014.

<http://www.grip.org/fr/node/1312>



ÉCLAIRAGE

Le Traité sur le commerce des armes ratifié par la Belgique !

Par **Virginie Moreau**

4 juin 2014

Le 3 juin 2014, un an exactement après l'ouverture à la signature de ce traité historique, la Belgique a ratifié le Traité sur le commerce des armes (TCA) à l'occasion d'une cérémonie officielle organisée au siège de l'Organisation des Nations unies à New York. Selon le Ministre des Affaires étrangères belge, Didier Reynders, « [le TCA] répond pleinement aux objectifs de la Belgique de consolider la paix et la sécurité dans le monde par le renforcement de l'ordre juridique international. »¹

Sept autres États (l'Autriche, l'Australie, le Burkina Faso, la Jamaïque, le Luxembourg, Samoa, Saint-Vincent-et-les-Grenadines) ont également ratifié le texte durant la cérémonie, portant à 40 le nombre de ratifications et rapprochant ainsi d'autant la communauté internationale de l'entrée en vigueur de ce texte inédit dans l'histoire du contrôle des armes conventionnelles. Cinquante ratifications sont en effet nécessaires pour que le traité prenne effet dans le droit international. On peut dès lors s'attendre à ce que cet objectif soit atteint dans les prochains mois.

Le TCA vise à combler le cruel manque actuel de règles internationales concernant les transferts, entre États, d'armes de type avions et navires de combat, chars et véhicules blindés, armes légères, munitions ou encore missiles. Le texte instaure un régime de contrôle international dont l'une des principales forces est d'exiger des États qu'ils autorisent leurs exportations sur la base d'une évaluation préalable des risques posés en termes de violations des droits humains et du droit international humanitaire, ou encore d'atteinte à la paix et à la sécurité.

Le Traité interdit en outre tout transfert dans certaines situations, notamment lorsque l'État a connaissance que les armes exportées pourraient servir à des fins de génocide, de crime contre l'humanité ou de crime de guerre. Avec ces nouvelles règles, c'est une plus grande responsabilisation des États dans leurs décisions de transférer des armes qui est visée, avec pour objectif de réduire les conséquences de la violence armée dans le monde.

Cependant, l'un des véritables défis du Traité sera son application universelle. Certains États ne signeront probablement pas le TCA avant des années et parmi ceux-ci, au moins deux membres du Conseil de sécurité des Nations unies et acteurs majeurs de ce commerce international : la Chine et la Russie. Moscou a ainsi récemment déclaré, après examen du texte, que la Russie n'avait pas l'intention de signer dans un avenir prévisible le TCA, qu'il juge « inconsistant » et nécessitant une mise au point². Pour d'autres, comme les États-Unis, qui ont signé le traité en septembre 2013, la ratification sera sans doute problématique, le texte risquant en effet d'être bloqué par l'opposition au Congrès.

D'autres difficultés sont encore à prévoir pour de nombreux États au moment de la mise en œuvre des dispositions du traité, étape qui nécessite des moyens financiers, humains mais aussi techniques conséquents. Pour combler ces manques, ils pourront néanmoins faire appel à l'assistance et la coopération internationales entre les États, prévues dans le Traité. Ils pourront également demander l'assistance des ONG et des centres de recherche qui sont à l'origine de l'idée même d'un TCA et qui ont développé une expertise à son sujet.

Pour rappel, le TCA a été adopté par 154 États membres à l'Assemblée générale de l'ONU le 2 avril 2013, et ce après l'échec de deux conférences internationales de négociations. Trois États (Syrie, Iran et Corée du Nord) s'y étaient opposés. Les signatures de 67 États³, dès la cérémonie inaugurale du 3 juin 2013, avaient donné un beau coup d'envoi au Traité, qui n'a fait que se confirmer depuis lors. En effet, plusieurs signatures et ratifications ont été enregistrées, parmi lesquelles d'importants acteurs de ce commerce, y compris des États membres de l'UE comme la France, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, le Royaume-Uni, la Bulgarie⁴.

* * *

L'auteure

Virginie Moreau est chargée de recherche pour le projet « Armes légères et transferts d'armes » au GRIP. Ses recherches portent sur le renforcement des contrôles des transferts d'armes. À cet égard, elle travaille en particulier sur le Traité sur le commerce des armes, dont elle a suivi les négociations et l'adoption.

Notes

1. « La Belgique dépose son instrument de ratification pour le traité sur le commerce des armes de l'ONU », Communiqué de presse du SPF Affaires étrangères du 3 juin 2014. http://diplomatie.belgium.be/fr/Newsroom/actualites/communiques_de_presse/affaires_etraangeres/2014/06/ni_030614_traite_commerce_armes.jsp?referer=tcm:313-248987-64
2. « Commerce des armes : Moscou refuse de signer le traité ad hoc », La Voix de la Russie, 17 mai 2014. http://french.ruvr.ru/news/2014_05_17/Commerce-des-armes-Moscou-refuse-de-signer-le-traite-ad-hoc-journal-0329/
3. « 67 pays, dont la Belgique, ont signé le Traité sur le commerce des armes », Éclairage du GRIP, 3 juin 2013. <http://www.grip.org/fr/node/911>
4. Pour la liste complète des États signataires et ayant ratifié le TCA, consulter le site officiel de l'Organisation des Nations unies : <http://disarmament.un.org/treaties/t/att/deposit/asc>